

Lestreviau

Ce gros village se situe à environ 1000 mètres au sud-est du bourg. Il possède une chapelle.

Vers 1630, Philibert LE SOMMER (n°1640) épouse Olive LESNE, duquel mariage il n'a qu'un fils qui parvient à l'âge adulte, à savoir Sébastien. Veuf, il se remarie vers 1640 à Olive BOUGIO (n°1641), peut-être originaire d'ARRADON. Il a deux autres enfants qui survivent à l'enfance à savoir Grégoire (n°820) né vers 1642, et Jeanne née vers 1646. A la fin de l'année 1653, il marie son fils aîné Sébastien à Jeanne MADEC du village d'Allat. Encore veuf, et sans doute âgé d'une quarantaine d'année, Philibert meurt le 15 septembre 1654 à Lestreviau. Le 18, Sébastien est institué tuteur de son demi-frère et de sa demi-soeur. Bien qu'il reste sur l'exploitation familiale, il préfère en laisser la direction au début. Le 28 septembre, assisté de son procureur Nicolas HENRY, il propose un bail à ferme avec 5 truellées de seigle pour rente annuelle. Malgré une nouvelle bannie le 5 octobre, les enchères ne montent pas. Julien LE MOUEL semble le bénéficiaire du bail.

B5546 f°99 - Largouet /s Auray - 08/12/1653 (communiqué par F. RICHEZ)

Décret de mariage

Jeanne MADEC, âgée de plus de 17 ans, d'Allat en PLOUGOUMELEN, f. Gilles et Claude LE FRANC, Jean LE MEITOUR étant son curateur spécial de Lestreviau en PLOUGOUMELEN, & Sébastien LE SOMMER.

B5546 f°115 - Largouet /s Auray - 18/09/1654 (communiqué par F. RICHEZ)

Décret de tutelle

Philibert LE SOMMER de Lestreviau en PLOUGOUMELEN est mort depuis 2 à 3 jours, étant père et garde naturel de ses enfants de son premier mariage avec Olive LESNE. Sébastien LE SOMMER de Lestreviau déclare que son père a laissé 2 enfants mineurs de son second mariage avec défunte Olive BOUGIO à savoir Grégoire 12 ans et Jeanne 9 ans.

Témoins

1. Charles LE SOMMER de Cardelan en BADEN, oncle des mineurs.
2. Jean LE SOMMER du bourg de
3. François BOUGIO du Moustoir en ARRADON, parent de l'estoc maternel.
4. Charles BOUGIO, idem.
5. Jean LE DIABAT d'Allat en PLOUGOUMELEN

Ce dernier nomme tuteur son gendre Sébastien LE SOMMER.

Jacques MADEC de Leserven en PLOUGOUMELEN est beau-frère du tuteur.

B5546 f°120 - Largouet /s Auray - 28/09/1654 (communiqué par F. RICHEZ)

Bail

Sébastien LE SOMMER, tuteur des mineurs de Philibert LE SOMMER et Olive BOUGIO, propose un bail à ferme sur la tenue de Lestreviau en PLOUGOUMELEN, appartenant aux mineurs à deux tiers parties. Julien LE MOUEL offre pour la jouissance 5 truellées de seigle par an. Les enchères à la chandelle ¼ de seigle ne sont pas estimées suffisantes.

Suite du 05/10/1654

Le sergent Abel BERRIGAULT a fait rebannir le bail. Les nouvelles enchères ont lieu en présence de Jean LE SOMMER, Louis, François et Charles BOUGIO, Charles LE SOMMER, Jean LE DIABAT, Jacques MADEC, tous parents des mineurs. Le bail est finalement accordé pour 5 truellées de seigle par an.

En 1664, âgée de 18 ans, la soeur Jeanne LE SOMMER épouse Jean LE VEU de Tremondec. A la fin de l'année suivante 1665, c'est au tour de Grégoire, 24 ans, d'épouser Louise LE DREVO de Botmeno. Les deux mariés sont décrétés de justice à Largouet et rejoignent les villages de leurs conjoints, laissant la tenue de Lestreviau à leur demi-frère Sébastien.

B5546 - Largouet /s Auray - 17/04/1664 (communiqué par F. RICHEZ)

Décret de mariage

Jeanne LE SOMMER de Lestreviau en PLOUGOUMELEN, f. Philibert et Olive BOUGIO & Jean LE VEU de Trémondec en PLOUGOUMELEN, f. Yves.

Témoins

1. Sébastien LE SOMMER, frère paternel et tuteur de la mineure.
2. Guillaume DANO, marié à une cousine germaine de la mère.
3. Jacques MADEC, beau-frère du dit LE SOMMER tuteur.

B5546 - Largouet /s Auray - 09/11/1665 (communiqué par F. RICHEZ)

Décret de mariage

Grégoire LE SOMMER de Lestreviau en PLOUGOUMELLEN, f. Philibert et Olive BOUGIO & Louise LE DREVO f. Louis.

Témoins

1. Jean LE VEU de Tremodec en PLOUGOUMELLEN, x Jeanne LE SOMMER soeur du mineur.
2. Sébastien LE BIHAN du bourg de BADEN, cousin germain.

De son mariage avec Jeanne MADEC, Sébastien LE SOMMER a deux enfants qui parviennent à l'âge adulte à savoir Claudine née vers 1658 et Philibert vers 1663. Veuf, il se remarie avec Perrine LE GUERNEVE. Fin avril 1678, il s'éteint à Lestreviau. Début mai, Jacques MADEC est institué tuteur de ses deux neveux, après semble-t'il des hésitations. Il a en effet une charge difficile pour régler la succession avec des enfants issus de deux lits. Le 30 août, il demande la saisie des biens à titre conservatoire. Le 30 novembre, malgré un partage effectué, il renonce à la succession. Finalement, l'année suivante 1679, la famille est congédiée de Lestreviau par Jean MARION¹¹. En 1716, Philibert LE SOMMER réside à Penhouet en PLOUHARNEL¹².

B5547 - Largouet /s Auray - 02/05/1678 (+ 06/05/1678) (communiqué par F. RICHEZ)

Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur aux enfants mineurs de Sébastien LE SOMMER et Jeanne MADEC, mort depuis 8 jours à Lestreviau en PLOUGOUMELLEN. Les enfants sont Philibert 15 ans et Claudine 20 ans.

Témoins

1. Grégoire LE SOMMER de Gouastin en PLOUGOUMELLEN, frère du père des mineurs.
 2. Olivier LE SOMMER de Kerhervé en BADEN, cousin germain du père des mineurs.
 3. Pierre LE BERIGAUT de Kernouves (?) en PLOUGOUMELLEN, cousin au 1/3 au maternel des mineurs.
 4. Jean LE VEU de Trémodec en PLOUGOUMELLEN, x à une soeur du père des mineurs.
 5. Jean LE SOMMER du Roz en PLOUGOUMELLEN, cousin germain du père des mineurs.
- Jacques MADEC de Lohenven en PLOUGOUMELLEN, frère de la mère des mineurs, est institué tuteur.

B5574 - Largouet /s Auray - 30/08/1678 (communiqué par F. RICHEZ)

Succession

Sébastien LE SOMMER de Lestreviau en PLOUGOUMELLEN est mort en mai dernier. Il a été fait un inventaire de sa succession et communauté avec Perrine LE GUERNEVE sa seconde femme. Jacques MADEC, tuteur des enfants mineurs issus du premier mariage avec Jeanne MADEC, demande la saisie des biens à titre conservatoire.

B5574 - Largouet /s Auray - 30/11/1678 (communiqué par F. RICHEZ)

Renonciation de succession

Perrine LE GUERNEVE, veuve de Sébastien LE SOMMER de Lestreviau en PLOUGOUMELLEN, déclare que le 03/11/1677 (ou 1678 ?) a eu lieu le partage en deux cotés de la tenue de Lestreviau. Jacques MADEC, tuteur des enfants mineurs issus du premier mariage avec Jeanne MADEC, renonce à la succession du 1er mariage par avis du mois de juin des parents.

¹¹ Le 30/10/1679 prisage de la tenue de Lestreviau en PLOUGOUMELLEN par Jean MARION demandeur contre les défenseurs Jean LE FRANC de Trevient et Perrine LE GUERNEVE veuve de Sébastien LE SOMMER (B5574 ?).

¹² Voir au Gouastin. Par ailleurs, il est émancipé le 12/02/1685 (B5550 - Largouet /s Auray), tandis que sa soeur Claudine, mariée à Jean DANNO, meurt avant 1685.